TOUVR'EXPRESS ...

Janvier 2022 – N° 63

Madame, Monsieur, Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens

À l'heure où j'écris ces mots, la situation sanitaire est loin d'être sous contrôle. Certains événements ne pourront encore se tenir, à l'instar des vœux de la municipalité, qui malgré l'envie de vous retrouver et de partager un chaleureux moment, ne pourront être organisés cette année encore.

Toutefois, c'est ensemble, j'en suis certaine, que nous sortirons renforcés et plus unis de cette période si particulière.

Votre municipalité reste vigilante face à cette situation, renforce les moyens pour lutter à son niveau contre la COVID et continuera à afficher son soutien à tous.

En 2022 nous continuerons la poursuite de nos investissements dans tous les domaines.

En cela l'implication de nos agents communaux nous aide à maintenir des services de qualité pour nos concitoyens.

2022 connaîtra des événements politiques forts avec notamment l'élection présidentielle qui va engager le pays pour les cinq prochaines années.

La France a besoin de retrouver ses valeurs, le respect de l'autre et des institutions.

J'espère de tout cœur que celui ou celle que les français choisiront saura redonner de la prospérité à notre pays.

Au nom du conseil municipal, je souhaite une bonne année **2022** à chacune et à chacun d'entre vous, une année d'espoir tournée vers un avenir meilleur.

Célébrez les bons moments et que l'année qui s'ouvre vous apporte plus de joie et d'épanouissement dans votre vie.

Bien à vous, Votre Maire

Brigitte BAPTISTE

Accueil périscolaire - Aide aux devoirs

Pour des raisons de sécurité sanitaire tant pour les enfants que pour les bénévoles en charge de l'encadrement, l'action d'accompagnement scolaire est suspendue à compter du mardi 11 janvier 2022.

Dés que les conditions de distanciation sociale le permettront, nous reprendrons cette action en faveur des élèves.

Résultats du concours de dessin 2022

Pendant le temps périscolaire les enfants ont été invités à participer au maintenant traditionnel concours de dessin.

Cette année il s'agissait de reproduire des œuvres d'art naïf. Pour cela toutes les techniques de mise en œuvre étaient possibles voire souhaitées : crayons de couleurs, feutres, gouache, collage…

Liberté totale à la créativité face au modèle choisi.

Trois groupes ont été définis : CM1-CM2, CP-CE1-CE2 et enfin PS-MS-GS. Pour chaque niveau deux œuvres étaient proposées.

Seize élèves ont relevé le challenge et ont rendu leur production le 17 décembre dernier.

Le jury auquel étaient associés trois membres du CMJ, a débattu et voté pour arrêter le résultat suivant :

- Groupe 1 Méline ADRIEN CM2
- Groupe 2 Madé PATRAC CP
- Groupe 3 Louise HACQUARD GS
- Prix spécial Melyna DUFFERMONT CP

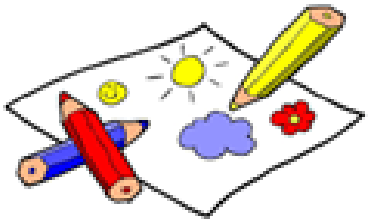

Chaque lauréat sera récompensé par un prix.

La proclamation officielle des résultats et remise des prix aura lieu le mercredi 19 janvier en salle de réunion du Conseil Municipal à la mairie.

La municipalité remercie tous les participants.

Méline ADRIEN

Madé PATRAC

Louise HACQUARD

Melyna DUFFERMONT

Un nouveau service au Quai 55

Les vendredi et samedi à partir de 9 heures Christian vous propose :

- ses plats cuisinés ” Couscous, paëlla , etc… "
- sa rôtisserie ” Poulets, cailles, etc...**”**
- suivant arrivage fruits de mer et crustacés ” Crevettes, bulots, etc...”
- le samedi des huîtres.

Possibilité de livraison à domicile : repas de famille, communions, mariages ou lendemain de mariage, baptêmes, anniversaires, fêtes entre amis, séminaires, banquets, etc …

Contact pour toutes commandes ou devis 06 74 59 10 32 contactlc@free.fr

L’ensemble des commerçants du Quai 55 sont toujours à votre service

Adaptation de la collecte des ordures ménagères résiduelles

La réglementation "déchets" et la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, interdit les biodéchets dans les sacs noirs à compter du 31 décembre 2023. La gestion des déchets est une compétence de GrandAngoulême. Entre 2021 et 2023, les objectifs de l'agglomération concernant les biodéchets permettront une transition douce en :

- développant la mise en place du compostage public ;
- apportant des solutions de proximité pour la gestion des biodéchets. Afin de répondre à cette nécessité écologique et économique que représente l'adaptation de la fréquence de collecte, il est proposé aux communes de ne faire qu'une tournée toutes les deux semaines, pour collecter les OMR.

En outre, il y aura des actions engagées pour inciter encore plus le compostage individuel et collectif, par le biais d'une sensibilisation du grand public et par un accompagnement des producteurs professionnels. Le **conseil municipal de Touvre a rendu un avis favorable au ramassage des bacs/sacs noirs, une semaine sur deux à compter de 2022, sous réserve que GrandAngoulême ait mis en place sur la commune et auprès des Tolvériens les solutions et outils qui permettront l'accompagnement de cette baisse de fréquence de ramassage**.

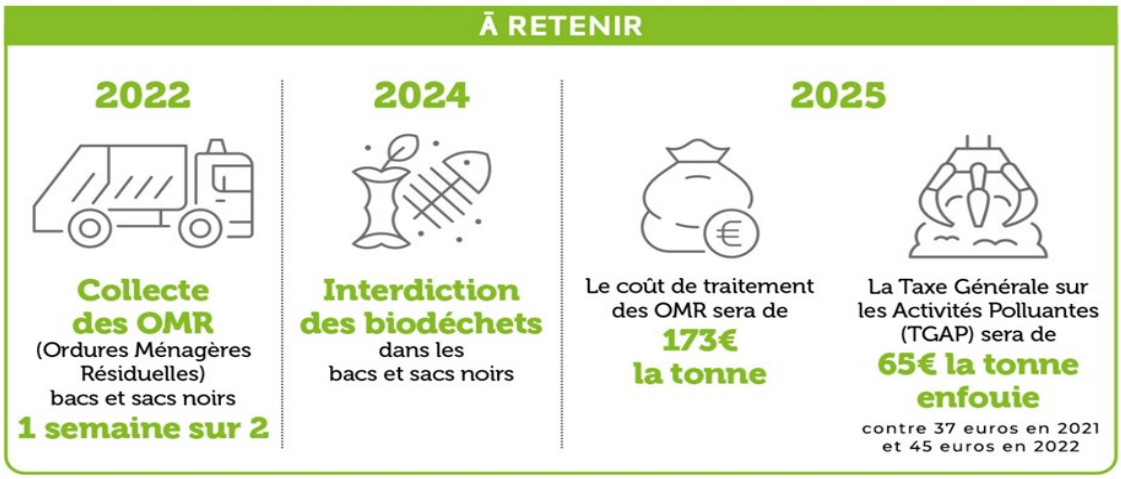

A noter sur le tableau ci-contre l’augmentation très importante de la TGAP qui nécessite une action pour minimiser l’impact sur la taxe payée par les ménages.

Liens pour plus d'information : www.pluspropremaville.fr www.jagispourreduire.com

Elections 2022

Inscription sur les listes électorales

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au **mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.** Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. *Service-Public.fr* vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, **les jeunes de plus de 18 ans venant se faire recenser** devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhai-

Changement pour les procurations à compter de janvier 2022

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

- un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. **Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place ;**
- un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son **numéro national d'électeur (NNE)** ainsi que celui de son mandataire ;
- **l'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale** mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr ;
- le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues. Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies ;
- l'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire) ;
- l'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscriptions	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Les travaux dans la commune

Un atelier de réparation pour les vélos

Dans le cadre des aires d'arrêt de la Flow vélo une borne de réparation vélos a été installée au parking des sources par GrandAngoulême

Un nouvel abri pour les vélos

Pour compléter l'aménagement de sécurité aux abords de l'école et de la salle de sport, un abri vélos a été mis en place par les agents du service technique de la commune.

CETEF

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Mairie de TOUVRE

Présentation :

Le Département de la Charente, dans le cadre du budget participatif, finance l'association CETEF (Centre d'étude technique environnemental et forestier) pour la plantation de haies champêtres sur le territoire de la commune de Touvre.

Un gros travail d'échange mené par le CETEF et la commune de Touvre a été mis en place avec le service des routes, les agriculteurs et propriétaires du foncier. Le résultat est là, les agriculteurs autant que les propriétaires ont joué le jeu et ont accepté que des plantations stratégiques en terme de continuité écologique, biodiversité, limitation de l'impact du ruissellement et enfin protection des habitations par rapport aux cultures soient réalisées sur leurs terrains.

Plantation :

Haies champêtres, longueur 2 220 mètres, 2 220 plants, 11 espèces d'arbustes et d'arbres.

Date de plantation : 13 décembre 2021

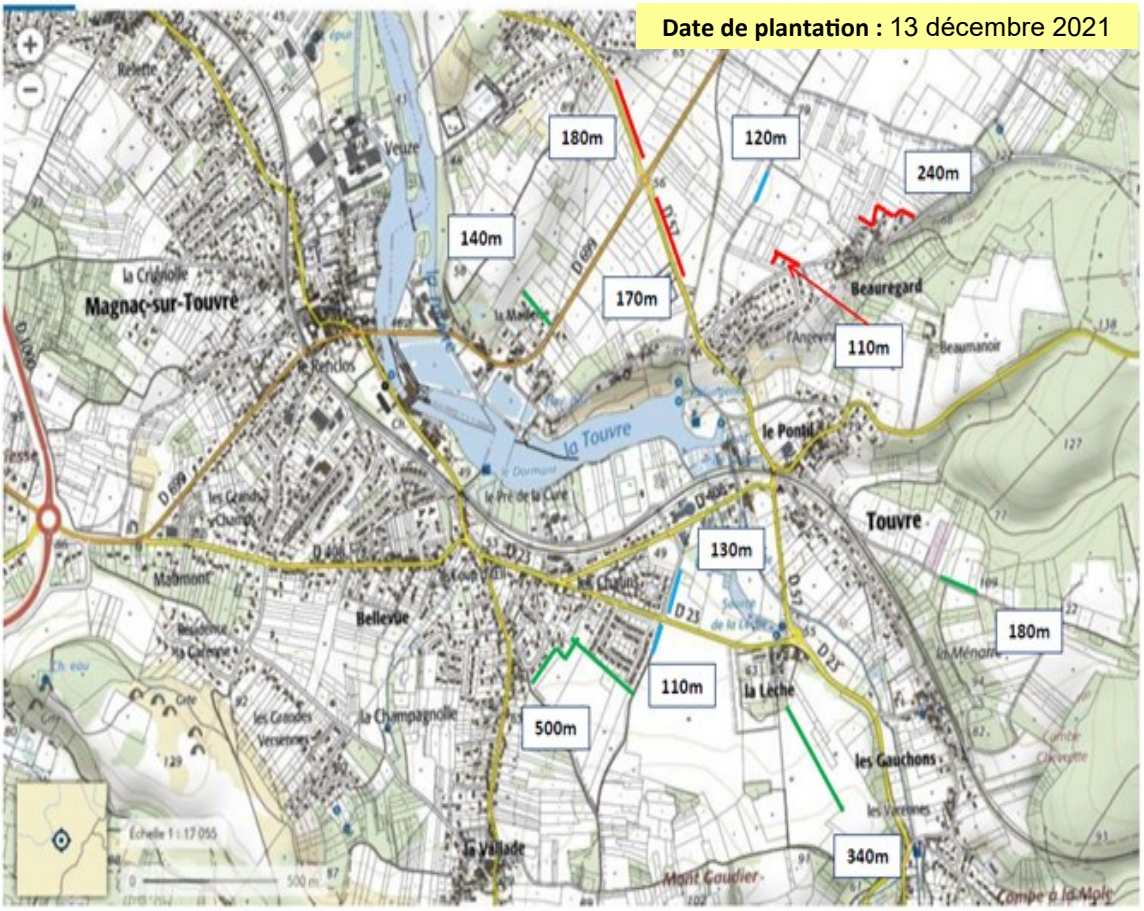

Essence
Viorne lantane
Cornouiller sanguin
Camérisier
Noisetier
Cornouiller mâle
Troène
Prunellier
Aubépine
Erable Champêtre
Erable de Montpellier
Charme

Yanis Marcillaud

Technicien forestier

Centre d'Etude Technique environnemental et Forestier

L'opération n'a généré aucune dépense pour la commune de TOUVRE

La mise en place des haies par le C E T E F

Piquetage, plantation, mise en place des protections, paillage

Haies doubles avec arbres

Haies basses doubles

Haies regarnies

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - ONAU

Les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme et suivre l'évolution de l'instruction de leurs demandes en ligne sur GNAU (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme).

Ce service dématérialisé est totalement gratuit et fonctionne 24h/24 et 7j/7.

Les demandes d'autorisation de travaux ou de pose d'enseignes et de publicités ne sont pas concernées et doivent encore faire l'objet d'un dépôt papier en mairie.

Les demandes concernées

Dépôts des déclarations d'intention d'aliéner et les autorisations d'urbanisme :

- certificat d'urbanisme ;
- déclaration préalable ;
- permis de construire ;
- permis de démolir ;
- permis d'aménager.

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en mairie ou de l'adresser par courrier.

L'utilisation du portail CiNAU est gratuite. Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer leur dossier ni de se rendre à la poste pour récupérer leurs courriers en recommandés. Les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées.

Mairie de TOUVRE
05 45 65 50 46
mairie@touvre.fr

Le chef Sébastien vous propose

RECETTE : « SAUTE DE BŒUF AUX PETITS LEGUMES DE SAISON »

Faire revenir des oignons émincés dans une cocotte, puis les réserver

Faire colorer les morceaux de bœuf avec de l'huile d'olive dans cette même cocotte

Ajouter les oignons, carottes, panais, navets (coupés en biseau), ail, et assaisonner

Rajouter un peu de farine (singer la viande), mélanger, puis mettre du jus de veau et un bouquet garni

Porter le tout à ébullition, mettre un couvercle, baisser le feu et laisser mijoter environ 3 heures

Pendant ce temps, faites chauffer les lardons (facultatif), y rajouter des champignons de Paris et laisser cuire 5 min. Cuire des pommes de terre à la vapeur

Ajouter les lardons et les champignons dans la cocotte qui mijote

Au moment de servir, rajouter les pommes de terre

BON APPETIT

La recette du mois

Une nouvelle rubrique dans votre TOUVR'EXPRESS

A compter de janvier 2022, nous avons décidé de vous présenter chaque mois, la recette d'un plat préparé par le chef Sébastien et servi aux enfants de la cantine.

Le jeudi 20 janvier, ce sera « sauté de bœuf aux petits légumes de saison »

A vos fourneaux et casseroles et bon appétit !

La pensée du mois

" Le bonheur vient de l'attention prêtée aux petites choses, et le malheur de la négligence des petites choses ".

Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre
1 Route des Sources 16600 Touvre - mairie@touvre.fr - Tél : 05 45 65 50 46
Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE.
Rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD.
Mise en page, impression et distribution par nos soins. Dépôt légal - Janvier 2022

Rejoignez-nous